

sions cela entraînerait-il pour le système commercial? La décision du groupe spécial sur le coton s'attaque à un si grand nombre de lois américaines qu'elle pose, selon un observateur, un problème d'ordre systémique : que se passerait-il si les États-Unis devaient perdre plusieurs autres causes relatives à l'agriculture ou au *Farm Bill* dans le cadre du MRD? Qu'arriverait-t-il si l'Organe d'appel avait à prendre une décision sur la Politique agricole commune de l'UE?

De nombreux analystes ont avancé que le mécanisme de règlement des différends, y compris la capacité de recherche du Secrétariat de l'OMC, est déjà sous pression en raison du volume élevé de cas, volume qui a largement dépassé ce à quoi s'attendaient les concepteurs du système.

Sans aucun doute, seul un faible pourcentage des différends se rendent jusqu'à l'étape du groupe spécial. La plupart des différends commerciaux internationaux se règlent totalement en dehors du MRD (p. ex. au moyen du système de sécurité des aliments). En outre, la voie diplomatique est très activement utilisée aux premières étapes du règlement des différends de l'OMC¹². Mike Moore, ancien directeur général de l'OMC, a également insisté sur les possibilités de recourir aux bons offices du DG en médiation et conciliation, mais jusqu'à présent, les preneurs ne se sont pas bousculés. Le rapport Sutherland¹³ a aussi recommandé de commencer à envisager sérieusement d'élargir le rôle du Secrétariat et du directeur général.

Il faut également tenir compte de la question de la conformité. Dans l'ensemble, les résultats sont très satisfaisants : il n'y a

Digest, « DSB UPDATE: EC-SUGAR, US-COTTON » (vol. 8, n° 10, 18 mars 2004.)

¹² Voir, par exemple, Marc L. Busch et Eric Reinhardt, « Évolution du règlement des différends au GATT et à l'OMC », sous la direction de John M. Curtis et Dan Ciuriak, *Les recherches en politique commerciale 2003* (Ottawa : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2003) : p. 143-183.

¹³ Peter Sutherland et autres, « L'avenir de l'OMC : relever les défis institutionnels du nouveau millénaire », rapport du Conseil consultatif au directeur général Supachai Panitchpakdi (Suisse : Organisation mondiale du commerce, 2004).